



STRATÉGIE DE PÊCHE EN CONFORMITÉ AVEC L'APPROCHE DE PRÉCAUTION



Figure 1 : Carte des six régions administratives du ministère des Pêches et des Océans (MPO). Les pointillés correspondent au tracé de la ZEE du Canada.

Contexte

Le Canada est un solide défenseur des principes de gestion préconisés dans l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (accord UNFSA, également connu sous la désignation UNFA), qui a été ratifié en automne 1999. Entré en vigueur en décembre 2001, l'accord pose aux pays participants un certain nombre d'exigences, dont l'adoption d'une approche de précaution dans la gestion des pêches. À peu près à la même époque, le Bureau du Conseil privé du Canada a élaboré un Cadre fédéral pour l'approche de précaution en vue d'assurer l'application uniforme du principe de précaution à toutes les disciplines du gouvernement. Ce cadre est devenu politique du gouvernement en 2003. Au cours des dernières années, des initiatives ont été déployées au Canada pour définir l'approche de précaution dans le secteur des pêches, établir des points de repère susceptibles d'assurer la conformité à l'approche et appliquer celle-ci à la gestion des pêches. Des cadres de décision axée sur le risque ont été élaborés dans le domaine des pêches canadiennes, et plusieurs réunions du Groupe de travail scientifique national pour l'approche de précaution ont eu lieu. À l'issue de sa réunion d'octobre 2005, ce groupe de travail a décrit les exigences minimales de stratégie de pêche que doivent respecter les cadres de gestion pour se conformer à l'approche de précaution.

SOMMAIRE

- Le cadre de gestion pour l'approche de précaution fait état de trois zones correspondant à divers états du stock.
- Le *niveau de référence limite* est le niveau de stock en deçà duquel la productivité est suffisamment altérée pour entraîner un dommage grave, mais au-dessus duquel un

risque d'extinction se pose. La zone dans laquelle l'état du stock est inférieur au niveau de référence limite est appelée *zone critique*.

- Le *niveau de référence supérieur* est le niveau de stock en deçà duquel le taux d'exploitation doit être réduit. La zone dans laquelle l'état du stock est supérieur au niveau de référence limite mais inférieur au niveau de référence supérieure est appelée *zone de prudence*. La zone dans laquelle l'état du stock dépasse le niveau de référence supérieur est appelée *zone saine*.
- Le *niveau d'exploitation de référence* est le taux d'exploitation maximal acceptable.
- Le taux d'exploitation est le rapport entre toutes les captures d'origine anthropique et l'effectif global du stock exploitable.
- Dans la *zone saine*, le taux d'exploitation ne devrait pas dépasser le niveau d'exploitation de référence.
- Dans la *zone de prudence*, les mesures de gestion des pêches devraient favoriser un rétablissement du stock visant celui de la zone saine. Le taux d'exploitation ne devrait pas dépasser le niveau d'exploitation de référence.
- Dans la *zone critique*, les mesures de gestion des pêches doivent favoriser la croissance du stock. Les taux d'exploitation humaine doivent être maintenus au plus faible niveau possible.

INTRODUCTION

L'approche de précaution s'inscrit dans le cadre général d'une philosophie selon laquelle on doit gérer les menaces de dommages graves ou irréversibles même lorsque les preuves scientifiques de telles menaces ne sont pas établies avec certitude. Cette approche s'applique à toutes sortes de situations, allant des précautions destinées à éviter la propagation des maladies contagieuses à la prévention de la pollution en passant par le contrôle de la circulation aérienne. Une bonne gestion du risque nous oblige à faire preuve de prudence et à tenir compte des incertitudes au moment de prendre des décisions. L'approche de précaution repose sur le principe qu'il faut davantage éviter le risque en présence d'une possibilité de dommage grave et d'un degré d'incertitude élevé. Comme cette situation s'applique souvent aux pêches, il est souhaitable d'intégrer cette approche de précaution à toute gestion des pêches.

L'approche de précaution peut s'appliquer à toutes les stratégies de gestion des pêches. Ce rapport n'étudie la mise en application de l'approche de précaution que dans le cas précis de la stratégie de pêche, qui n'est que l'une des nombreuses stratégies de gestion destinées à répondre aux objectifs généraux de conservation. Il énumère les éléments minimaux que doit contenir une stratégie de pêche des espèces exploitées pour respecter l'approche de précaution.

ÉVALUATION

Renseignements de base

Il faudrait intégrer une stratégie de pêche à tous les plans de gestion des pêches et en évaluer régulièrement la mise en œuvre. La stratégie de pêche vise à maintenir le taux d'exploitation à un niveau modéré lorsque l'état du stock est sain, à promouvoir le rétablissement d'un stock en mauvais état et à veiller à ce que les risques de dommage grave ou irréversible soient faibles. Le taux d'exploitation est le rapport entre toutes les captures d'origine anthropique et l'effectif global du stock exploitable. La stratégie de pêche s'applique à toute ressource exploitée,

indépendamment de la nature de la pêche (pêche commerciale, pêche récréative, pêche de subsistance, etc.), et le taux d'exploitation désigne toute mortalité d'origine anthropique (prises accessoires, prises rejetées en mer, mortalité accidentelle ou mortalité provoquée par d'autres activités humaines). Le principe de précaution est formulé dans divers documents sur les pêches du MPO, notamment le *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada* (2004) et *La politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage du Pacifique* (2004). Le cadre proposé dans le présent document est jugé conforme aux objectifs du Cadre fédéral pour l'approche de précaution élaboré par le Bureau du Conseil privé et de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (accord UNFSA, également appelé UNFA) issu de la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs.

Selon l'une des théories sur la dynamique des populations, les populations piscicoles suffisamment productives pour permettre la pêche doivent être exploitées à un niveau constant et modéré pour maintenir la productivité. Cette stratégie n'est toutefois pas toujours efficace en pratique, car le taux de rétablissement des populations décimées peut être lent. En outre, elle laisse peu de place aux erreurs d'évaluation ou aux fluctuations dans la productivité dues à l'environnement, surtout quand celles-ci se produisent en même temps. Toute stratégie qui réduit le taux d'exploitation quand le stock est faible a plus de chance de réussir sur le plan du rendement à long terme et sur le plan de la conservation de la ressource.

Une telle stratégie de pêche serait suffisante si l'on pouvait affirmer que le nombre de recrues par géniteur ne diminuait pas en milieu à faible biomasse, contrairement à ce que stipule l'effet d'Allee. On peut difficilement trouver des preuves convaincantes de ce mécanisme dépensatoire. Certaines études indiquent que l'effet d'Allee est généralement difficile à détecter même lorsqu'il a lieu. Si l'on tient compte de l'effet d'Allee, la récupération en milieu à faible biomasse pourrait être très longue et même impossible, ce qui pourrait entraîner la disparition de certaines espèces. Étant donné qu'on comprend mal la dynamique des populations faibles, et que toute exploitation pourrait accroître le risque d'un déclin encore plus grave et nuire au rétablissement du stock, la politique canadienne en matière d'approche de précaution s'attache à définir les conditions susceptibles d'entraîner des dommages graves ou irréversibles. En conséquence, elle fixe un niveau de référence inférieur applicable au stock pour élaborer un cadre de gestion couvrant trois zones de stock.

En l'absence de preuves convaincantes du mécanisme dépensatoire dans les fonctions de recrutement ou de production, il ne semble pas exister de méthode totalement dépourvue d'arbitraire pour déterminer un niveau spécifique à partir duquel la ressource peut subir un dommage grave. Il est impossible d'échapper à une certaine subjectivité quand on détermine un niveau de référence limite. Divers indicateurs pratiques, mais néanmoins arbitraires, ont été avancés pour établir un niveau de référence limite pour la biomasse. Dans tous les cas, l'expérience, le jugement et la connaissance précise de la situation du stock jouent un rôle important dans la définition technique des niveaux de référence.

Le niveau de référence limite de la biomasse n'est pas un signal précis en fonction duquel on décide d'entreprendre ou de cesser l'exploitation. Toutefois, on peut difficilement comprendre la dynamique des populations lorsque la biomasse se situe en deçà de la limite, et les risques sont en outre plus élevés si le mécanisme dépensatoire se produit. En présence de risques potentiels et de doutes élevés, l'approche de précaution recommande d'exercer une plus grande prudence et par conséquent de maintenir l'exploitation au plus bas niveau possible. Quand le stock est inférieur au niveau de référence limite, il faut prendre les mesures de gestion appropriées pour favoriser une croissance de la biomasse.

Stratégie de pêche en conformité avec l'approche de précaution

Cadre de gestion général

La stratégie de pêche conforme à l'approche de précaution comprend le niveau d'exploitation de référence pour trois zones de stock délimitées par un niveau de référence limite et un niveau de référence supérieur pour le stock (figure 2). L'état du stock est généralement déterminé par la biomasse des géniteurs d'un stock ou un autre indicateur pertinent.

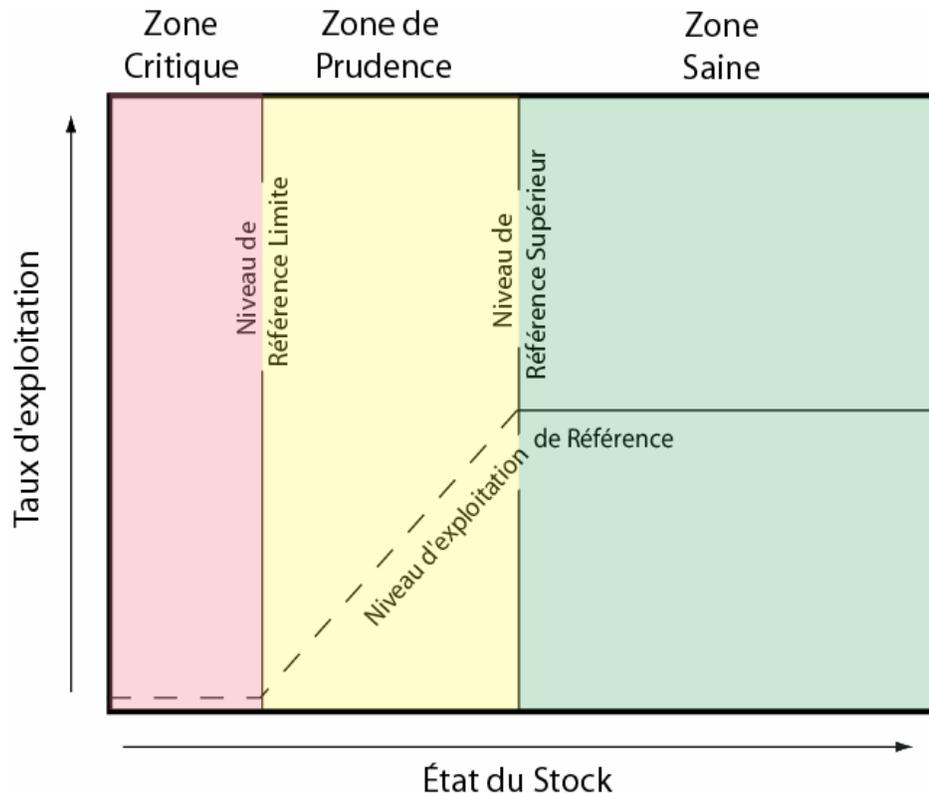


Figure 2 : Cadre de gestion des pêches conforme à une approche de précaution.

Définitions

Le *niveau de référence supérieur pour le stock* est le seuil de l'état du stock en deçà duquel le taux d'exploitation doit être réduit. En ce sens, il s'applique aux populations exploitées. Ce niveau est déterminé en fonction des objectifs de productivité affectés à la pêche. Les objectifs varient selon les espèces et les pêches et dépendent de divers facteurs biologiques, sociaux et économiques. Quand l'état du stock dépasse le niveau de référence supérieur, la zone dans laquelle évolue le stock est dite *zone saine*.

Le *niveau de référence limite* est le niveau du stock en deçà duquel la productivité est suffisamment détériorée pour entraîner un dommage grave, mais au-delà duquel un risque d'extinction se pose. Dans ce contexte, un dommage grave peut être causé par la surpêche, la mortalité d'origine anthropique ou des changements non reliés aux pêches qui interviennent dans la dynamique des populations. Quand l'état du stock est supérieur au point de référence limite mais inférieur au point de référence supérieur, la zone dans laquelle évolue le stock est

dite *zone de prudence*. Quand l'état du stock est inférieur au niveau de référence limite, la zone est dite *critique*.

Le *taux d'exploitation de référence* est le taux d'exploitation maximal acceptable. Le taux d'exploitation est le rapport entre toutes les captures d'origine anthropique et l'effectif global du stock exploitable. Pour être conforme à l'UNFSA, il ne doit pas dépasser le taux d'exploitation associé au rendement maximal durable. Le taux d'exploitation de référence tient compte de la mortalité de nature anthropique.

Les niveaux de référence pour le stock et le niveau d'exploitation de référence sont définis en fonction de conditions « normales » et ils peuvent être rajustés pour refléter les changements au niveau de la dynamique des stocks. Les niveaux de référence seront déterminés selon les meilleures informations scientifiques existantes.

Stratégie de pêche

En général, une stratégie d'exploitation est mise en œuvre en réglementant le taux d'exploitation, soit en contrôlant le total des prises soit en contrôlant l'effort de pêche. Le Groupe de travail scientifique national pour l'approche de précaution a conclu que, pour être conformes à l'approche de précaution, les plans de gestion des pêches doivent s'appuyer sur des stratégies qui tiennent compte d'un niveau de référence limite, d'un niveau de référence supérieur et d'un taux d'exploitation de référence. De plus, les décisions de gestion doivent respecter les recommandations formulées pour chacune des zones :

- Dans la *zone saine*, l'état du stock est jugé satisfaisant. Le taux d'exploitation ne doit pas y dépasser le niveau d'exploitation de référence.
- Dans la *zone de prudence*, les mesures de gestion doivent favoriser un rétablissement du stock visant celui de la zone saine. Le taux d'exploitation doit progressivement diminuer à mesure que l'état du stock se rapproche de la zone critique. Aux fins de simplification, la figure 2 présente une réduction proportionnelle du taux d'exploitation par rapport à l'effectif du stock (trait discontinu). Dans la zone de prudence, toute forme de diminution progressive du taux d'exploitation est permise.
- Dans la *zone critique*, l'état du stock a régressé à un tel niveau qu'il est considéré comme fragile. Dans cette zone, la gestion des pêches doit favoriser la croissance des stocks. Les taux d'exploitation d'origine anthropique doivent être maintenus au plus faible niveau possible.

CONCLUSIONS ET AVIS

Pour être conforme aux énoncés de politique du Canada et aux accords internationaux sur les pêches, les stratégies de gestion des pêches doivent respecter les exigences minimales décrites dans ce document. Ces éléments devraient être intégrés aux plans de gestion des pêches et guider les décisions touchant toutes les espèces réglementées par une politique d'exploitation. Dans le cas de nombreux stocks, on a déjà établi des niveaux de référence pour subordonner les stratégies de pêche à l'approche de précaution. Il reste à établir des niveaux de référence pour mettre en œuvre l'approche de précaution dans le cas de tous les autres stocks. Pour mettre en application des stratégies de pêche conformes à l'approche de précaution, le personnel de gestion des pêches devra élaborer des cadres de décision axée sur les risques, propres à chaque stock d'espèces.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

- Bureau du Conseil privé. 2003. Cadre d'application de la précaution dans un processus décisionnel scientifique en gestion du risque. Bureau du Conseil privé, Ottawa (Ontario), 13 p.
www.pco-bcp.gc.ca/docs/Publications/precaution/precaution_f.pdf
- MPO. 2004. Comptes rendus de la réunion nationale sur l'application du principe de précaution en gestion des pêches, du 10 au 12 février 2004. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte rendu 2004/003:vi + 41p.
http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/proceedings/2004/PRO2004_003_B.pdf
- MPO. 2006. Compte rendu de la réunion du groupe de travail scientifique sur l'approche de précaution, du 20 au 21 octobre 2005, Ottawa, Ontario. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte rendu 2005/027:iv + 32 p.
http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/Proceedings/2005/PRO2005_027_B.pdf
- Pêches et Océans Canada. 2004. Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada. Direction des communications, Pêches et Océans Canada. Ottawa (Ontario).
http://www.dfo-mpo.gc.ca/afpr-rppa/Doc_Doc/policy_framework/Policy_Framework_f.pdf
- Pêches et Océans Canada. 2005. La politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage du Pacifique. Vancouver (Colombie-Britannique).
http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/publications/wsp/default_f.htm
- Rice, J., Schnute, J. and Haigh, R. 1998. Proceedings of a workshop on implementing the precautionary approach in Canada. DFO. Canadian Stock Assessment Secretariat, Proceedings 1998/18: 73 p.
http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/Proceedings/1998/p98_18.pdf
- Richards, L.J. and Schnute, J.T. 1999. Science Strategic Project on the Precautionary Approach in Canada, Proceedings of the second Workshop; November 1-5, 1999. DFO, Canadian Stock Assessment Secretariat, Proceedings 1999/41,vi + 96 p.
http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/Publications/Pro-CR/1999/1999_041_F.htm
- Rivard, D. et Rice, J. 2002. Atelier national sur les points de référence concernant les gadidés, Ottawa, du 5 au 8 novembre 2002. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte rendu 2002/033:16 p.
http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/proceedings/2002/PRO2002_033f.pdf

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Contactez : Jake Rice
Secrétariat canadien de consultation scientifique
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent
Ottawa (Ontario), K1A 0E6

Téléphone : (613) 990-0288
Télécopieur : (613) 954-0807
Courriel : ricej@dfo-mpo.gc.ca

Ghislain Chouinard
Centre des pêches du Golfe
Pêches et Océans Canada
C.P. 5030
Moncton, (N.-B.), E1C 9B6

Téléphone : (506) 851-6220
Télécopieur : (506) 851-2620
Courriel : chouinardg@dfo-mpo.gc.ca

Ce rapport est disponible auprès du :
Secrétariat canadien de consultation scientifique
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Téléphone : (613) 990-0293
Télécopieur : (613) 954-0807
Courriel : CSAS@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas

ISSN 1480-4921 (imprimé)
© Sa majesté la Reine du Chef du Canada, 2006

*An English version is available upon request at the above
address.*



LA PRÉSENTE PUBLICATION DOIT ÊTRE CITÉE COMME SUIT :

MPO, 2006. Stratégie de pêche en conformité avec l'approche de précaution. Secr. Can. de
consult. sci. du MPO, Avis sci. 2006/023.